

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 206 Méthodologie de la recherche sociale			
Ancien Code	SOAS2B06	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS2060 + CEAH2060		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Myriam LELEU (leleum@helha.be) Pierre TILLY (tillyp@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Bruno HAUTENNE (hautenneb@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Soumia LAHDILY (lahdilys@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Isabelle LACOURT (lacourti@helha.be) David LALOY (laloyd@helha.be) Marie SCHOTS (schotsm@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à l'acquisition de savoir-faire spécifiques permettant de relier le champ de la recherche sociale à la pratique du travail social. Elle permet à l'étudiant d'expérimenter les outils et méthodologies de la recherche utiles à l'analyse des faits sociaux.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier, décrire et appliquer les étapes clés à mettre en place lors de la réalisation d'une recherche sociale
- II. Utiliser les méthodes qualitatives et quantitatives propres à la recherche sociale
- III. Mobiliser et organiser des informations pour en dégager une analyse rigoureuse des faits sociaux
- IV. Tirer les enseignements de la recherche au niveau de la pratique du travail social
- V. Développer un positionnement professionnel à partir de cette analyse

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B06A	Méthodologie de la recherche sociale	48 h / 4 C
-----------	--------------------------------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B06A	Méthodologie de la recherche sociale	48 h / 4 C
-----------	--------------------------------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B06X	Méthodologie de la recherche sociale	48 h / 4 C
-----------	--------------------------------------	------------

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS2B06A	Méthodologie de la recherche sociale	48 h / 4 C
-----------	--------------------------------------	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B06A	Méthodologie de la recherche sociale	40
-----------	--------------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B06A	Méthodologie de la recherche sociale	40
-----------	--------------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B06X	Méthodologie de la recherche sociale	40
-----------	--------------------------------------	----

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS2B06A	Méthodologie de la recherche sociale	40
-----------	--------------------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie de la recherche sociale			
Ancien Code	11_SOAS2B06A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS2061		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LACOURT (ilacourt@helha.be) David LALOY (dlaloy@helha.be) Marie SCHOTS (schotsm@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE « Méthodologie de la Recherche Sociale » (MRS) vise à initier les étudiant·e·s à la démarche de recherche en sciences sociales.

Dans leur futur métier, les assistants sociaux et assistantes sociales seront en effet très probablement amené·e·s à utiliser des recherches voire à en réaliser eux/elles-mêmes. Il est par conséquent nécessaire, pour ces futur·e·s professionnel·e·s, de comprendre comment ces recherches ont été réalisées.

L'UE se situe dans le prolongement de l'UE "Introduction à la Démarche de Recherche (IDR)" dispensée dans le Bloc 1 et vise à fournir des points d'appui pour l'élaboration du TFE (Bloc 3).

L'UE est composée de deux volets :

- Le volet « MRS-Théorie » consiste en un cours en auditoire dispensé durant le Q1. Ce volet vise d'une part à fournir des points d'appui généraux concernant la recherche en sciences sociales et ses liens avec le travail social et d'autre part à fournir des points d'appui permettant de réaliser le travail demandé dans le cadre du volet « MRS-Ateliers ».
- Le volet « MRS-Ateliers » consiste en des ateliers de mise en pratique de certains aspects de la démarche de recherche. Il vise à ce que les étudiant·e·s s'approprient ces aspects via la réalisation d'un travail de groupe. Ce volet s'étend sur le Q1 et le Q2.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'UE, l'étudiant·e sera capable de :

- Comprendre les enjeux relatifs à la recherche en sciences sociales et plus précisément :

- connaître les étapes qui constituent les recherches en sciences sociales et les exigences qu'elles requièrent ;
- connaître les différents types de recherches en sciences sociales et en comprendre les apports et les limites ;
- connaître les méthodes qui permettent de réaliser des recherches en sciences sociales et en comprendre les apports et les limites ;
- comprendre la pertinence et l'utilité des recherches en sciences sociales (et plus spécifiquement en lien avec le travail social).

- Réaliser une recherche empirique sur une question pertinente pour le métier d'assistant·e social·e et plus précisément :

- définir une question de départ valide ;
- mener une recherche documentaire afin de réaliser la phase exploratoire de la recherche ;
- exploiter le contenu des sources issues de la recherche documentaire (y compris des données quantitatives) ;
- problématiser la question de départ c'est-à-dire choisir un angle d'analyse pour mener la recherche ;

- définir des hypothèses de recherche ;
- recueillir des données qualitatives via la méthode de l'entretien semi-directif et par conséquent ;
 - sélectionner les personnes avec lesquelles mener un entretien ;
 - construire un guide d'entretien ;
 - mener un entretien dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques ;
- analyser des données qualitatives issues d'entretiens semi-directifs ;
- défendre oralement les résultats de la recherche présentés dans le travail écrit.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le contenu du volet « MRS-Théorie » est composé de 6 chapitres :

1. Qu'est-ce qu'une recherche en sciences sociales ? (les objectifs d'une recherche sociale, son utilité, les étapes qui la constituent et les exigences qu'elle requiert).
2. Comment définit-on ce que l'on va chercher ? (la question de départ, l'exploration et la problématique de recherche).
3. Comment « opérationnaliser » un projet de recherche ? (définir des hypothèses, construire des concepts et des indicateurs, choisir un mode de recueil de données et définir auprès de « qui » recueillir des données).
4. Comment recueillir des données ? (construire un questionnaire, un guide d'entretien et une grille d'observation).
5. Comment analyser des données ? (« monter en généralité » après avoir recueilli des données)
6. Comment présenter les résultats d'une recherche ? (la confrontation avec l'hypothèse de départ et la présentation des apports et limites d'une recherche.)

Le contenu du volet « MRS-Ateliers » comprend 6 séances de tutorat.

Chaque groupe d'étudiant·e·s est encadré par un·e enseignant·e titulaire qu'il rencontre durant des séances de tutorat. Ces tutorats peuvent prendre deux formes : des tutorats rassemblant plusieurs groupes d'étudiant·e·s et des tutorats durant lesquels chaque groupe rencontre « individuellement » son enseignant·e titulaire.

Un document de travail dactylographié faisant état de l'avancement du travail doit être préparé avant chaque séance de tutorat. **Par ailleurs, lors de chaque tutorat, il est attendu que les membres des groupes présentent ce qui a été réalisé, ce qui doit encore être réalisé et les questions qui se posent. La participation active de chaque membre du groupe lors des tutorats est prise en compte dans l'évaluation. Un dialogue pourra s'engager autour des usages critiques, éthiques et pertinents des Intelligences Artificielles Génératives de texte en concordance avec les objectifs attendus.**

Des plages de travail autonome durant lesquelles les groupes peuvent se rencontrer afin de réaliser leur travail sont également prévues dans l'horaire de cours.

Démarches d'apprentissage

Volet « MRS-Théorie »

- Cours magistral
- Approche inductive
- Approche interactive
- Invitation d'intervenants extérieurs (sous réserve)

Volet « MRS-Atelier »

- Travail en groupes d'étudiant·e·s assistés par un·e enseignant·e

Dispositifs d'aide à la réussite

- Chaque séance de cours du volet « MRS-Théorie » comprend un ou plusieurs exercices permettant aux étudiant·e·s de vérifier leur compréhension de la théorie exposée.
- Exemples de questions d'examen travaillées en séance.
- Evaluation formative via la remise d'un travail intermédiaire pour le volet "MRS-Ateliers"
- Séances de tutorat pour le volet "MRS-Atelier"
- Temps de travail autonome libérés dans l'horaire des étudiant·e·s pour le volet "MRS-Ateliers"

Sources et références

- Barbillon, E., & Le Roy, J. (2012). *Petit manuel méthodologique de l'entretien de recherche. De la problématique à l'analyse*. Paris : Enrick.

- Beaud, S., & Weber F., (2003). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris: La Découverte.
- Becker, H.S. (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris: La Découverte (trad. fr.).
- Bertaux, D. (2005). *Le récit de vie*, Paris : Nathan.
- Berthier, N. (2010). *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales*, Paris : Armand Colin.
- Blanchet, A., & Gotman, A., (2009) *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin.
- Cadière, J. (2013). *L'apprentissage de la recherche en travail social*. Rennes: Presses de l'École des hautes études en santé publique.
- Depelteau, F. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles : De Boeck.
- Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : Les questions clés de la démarche compréhensive*, Paris : Vuibert.
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Giroux, S., & Tremblay G., (2009). *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*, Québec : Editions du Renouveau Pédagogique.
- Grinschpoun, M-F. (2012). *Construire un projet de recherche en sciences humaines et sociales : une procédure de mise en lien*, Paris : Enrick.
- Kevassay, S. (2017). *Mémoire de recherche en travail social : Préparation complète pour réussir sa formation : DEES, DEASS, DEEJE, DECESF, CAFERUIS, DEIS, licence, master*. Paris: Vuibert.
- Lejeune, C. (2016). *Manuel d'analyse qualitative : Analyser sans compter ni classer*, Bruxelles : De Boeck
- Lievre, P (dir.) (2006). *Manuel d'initiation à la recherche en travail social : construire un mémoire professionnel*, Rennes : ENSP.
- Quivy, R. & Van Campenhoudt L. (2011). *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris : Dunod.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Powerpoint

Portefeuille de lecture

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour le volet « MRS Théorie »

Il s'agit d'un examen écrit.

Cet examen vise à évaluer :

- La connaissance de la matière.
- La capacité à utiliser cette matière pour l'appliquer à des cas concrets.
- Une attention toute particulière est donnée à l'argumentation des réponses.

Par conséquent, la seule étude "par cœur" de la matière ne permet pas de réussir l'évaluation. La matière doit être comprise et doit pouvoir être appliquée. Les exercices réalisés au cours sont proches des exercices demandés lors de l'examen et permettent donc de s'y préparer.

Les critères et modalités d'évaluation sont identiques pour la seconde session.

Cet examen vaut pour 40% de la note finale.

Pour le volet « MRS Ateliers »

L'évaluation consiste en un travail à réaliser en groupe. Il est demandé à chaque groupe de mener une recherche empirique via la réalisation d'entretiens semi-directifs.

Les groupes d'étudiant·e·s seront constitués et validés lors de la première séance du volet « MRS-Ateliers » (cf horaire de cours).

Les modalités de constitution des groupes seront précisées oralement lors d'une séance du volet « MRS-Théorie » ainsi que via un document écrit distribué en séance déposé sur connectED.

Ce travail comprend 7 étapes-clés :

1. Le choix d'une question de départ ;
2. La réalisation d'une recherche documentaire ;
3. La rédaction d'un document présentant les résultats de la recherche documentaire ;

4. La construction d'une hypothèse de recherche et le choix d'indicateurs ;
5. La construction d'un guide d'entretien et le choix de personnes avec lesquelles mener des entretiens semi-directifs ;
6. La réalisation des entretiens et la retranscription de ceux-ci ;
7. L'analyse des données issues de la réalisation des entretiens ;

Les consignes détaillées du travail sont précisées oralement lors d'une séance du volet « MRS-Théorie » ainsi que dans un document écrit distribué en séance déposé sur connectED.

Un travail intermédiaire sera à remettre en fin du Q1 (la date précise de dépôt ainsi que les consignes détaillées seront précisées oralement lors d'une séance du volet « MRS-Théorie » ainsi que dans un document écrit distribué en séance et déposé sur connectED).

Un feed-back sur ce travail sera réalisé lors de la première séance de tutorat du Q2. Une grille d'évaluation précisera les éléments qui sont à modifier en vue de la poursuite du travail.

Le travail final devra être remis en fin de Q2 (la date précise sera indiquée dans le document distribué en séance et déposé sur connectED).

Le travail écrit fera l'objet d'une défense orale en groupe (devant l'enseignant-e titulaire du groupe) lors de la session de juin.

Cette défense orale vaut pour évaluation. Chaque membre du groupe est par conséquent tenu-e d'y participer et sera amené-e à répondre à une ou plusieurs questions concernant le travail écrit.

Prise en compte de la participation des étudiant-e-s lors des tutorats :

Les tutorats constituent des moments pendant lesquels les groupes rendent compte de l'avancement de leur travail et sont guidés dans l'élaboration de leur démarche de recherche. Ils constituent ainsi des temps d'évaluation formative. Ils sont par conséquent considérés comme des moments de rencontre obligatoires avec l'enseignant-e titulaire. Chaque absence injustifiée sera ainsi sanctionnée par un retrait de deux points chez l'étudiant-e concerné-e par l'absence sur sa note du travail final.

Cas particuliers :

- L'étudiant-e qui ne s'est présenté-e à aucune séance de tutorat et/ou dont il a été démontré qu'il ou elle n'a pas participé au travail de groupe se verra attribué un PP.
- L'étudiant-e absent-e à la défense orale du travail se verra attribué un PP.
- En cas de non-remise du travail final par le groupe un PP sera attribué à l'ensemble du groupe.
- Si un travail individuel est remis d'initiative par un-e étudiant-e qui n'aurait pas participé à une démarche de groupe, l'étudiant-e se verra attribuer un PP pour non-respect des modalités du travail.
- Une absence de citations dans un travail entraînera un zéro pour non-respect des consignes. (cf consignes du travail p.1)
- Un plagiat sera sanctionné par une mention « FR » (cf. consignes du travail p.1)
- Une utilisation abusive et/ou non appropriée de l'intelligence artificielle entraînera, selon le cas, un zéro pour non-respect des consignes ou une mention « FR » (cf. « charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa à la page 130 du règlement général des études 25-26).

La note du travail final est individuelle et ventilée comme ceci :

- 50% pour le travail collectif
- 50% pour la contribution individuelle au travail collectif et à la dynamique de groupe tout au long de l'année et lors de la défense orale du travail.

Ventilation des points pour la note finale de l'UE

Cette note est obtenue par l'addition de la note obtenue pour le volet « MRS-Théorie » et de celle obtenue pour le volet « MRS Ateliers ».

- Le volet « MRS Théorie » vaut pour 40 % de la note finale.
- Le volet « MRS-Ateliers » vaut pour 60% de la note finale.

Seconde session

Au terme de la 1ère session, l'étudiant-e qui a été ajourné-e au niveau de la note globale de MRS (note globale

inférieure à 10/20) devra représenter le volet pour lequel il a obtenu une note inférieure à 10/20.

Dans le cas d'un échec au volet « MRS-Théorie » : l'étudiant·e représente l'examen lors de la session de septembre.

Dans le cas d'un échec au volet « MRS-Ateliers », la remédiation du travail est individuelle

- Dans la situation d'un·e étudiant·e qui a participé au processus de travail de groupe, il s'agira de représenter individuellement le travail en amendant celui-ci sur base des commentaires de l'enseignant·e titulaire. Ces commentaires seront communiqués sur base d'une grille d'évaluation lors de séance de consultation des copies. Tout étudiant·e en échec est donc tenu·e de se présenter à la séance de consultation des copies afin de recevoir les consignes précises pour la seconde session. Une défense orale du travail sera également programmée en seconde session. Vu que ce travail est individuel en seconde session, la ventilation des points sera la suivante : 50% pour le travail écrit et 50 % pour la défense orale.
- Dans la situation d'un·e étudiant·e qui n'a pas participé au processus de travail de groupe, l'étudiant·e réalisera un travail individuel dont les consignes seront transmises au plus tard à la fin du Q2 lors d'un rendez-vous avec la coordinatrice de l'UE et via un document écrit déposé sur connectED. Tout étudiant se trouvant dans cette situation doit donc prendre contact avec Isabelle Lacourt (lacourti@helha.ne) au plus tard le jour de la consultation des copies.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	40	Exm	60	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'UE-Méthodologie de la recherche sociale est obtenue par addition des notes obtenues lors des évaluations du volet MRS Théorie et du volet MRS-Ateliers.

Exception

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans le volet MRS-Théorie ou MRS-Atelier, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble du cours (quelle que soit la note obtenue pour

l'autre volet).

Le principe général et l'exception en matière de pondération et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

En cas d'ajournement pour l'UE-Méthodologie de la recherche sociale à l'évaluation de septembre,

(moins de 10/20 à l'ensemble du cours), l'étudiant·e doit représenter en septembre l'évaluation correspondant au volet pour lequel il a obtenu une note inférieure à 10. Il est dispensé de la matière correspondante au volet pour lequel il a obtenu 10/20 ou plus et voit la note partielle de ce volet maintenue pour la période

d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite du cours

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).